



LA MUNICIPALITE
D'ORMONT-DESSUS
1865 LES DIABLERETS

**La Municipalité d'Ormont-Dessus
au Conseil communal**

Préavis municipal n° 04-2020 relatif au projet de budget de la Commune pour 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les Communes et du règlement du Conseil Communal, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal susmentionné.

Le budget 2021, tel que présenté, laisse apparaître un excédent de charges, soit **CHF 300'779.35**, qui se récapitule comme suit :

	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019
Recettes	12'287'556.00	12'741'482.75	14'071'023.39
Dépenses	12'588'335.35	13'004'706.87	14'251'551.68
Excédent de recettes	-300'779.35	-263'224.12	-180'528.29
Amortissements	982'600.00	961'600.00	1'345'770.70
Versements aux réserves	385'550.00	301'580.00	379'658.67
Prélèvements aux réserves	-281'395.00	-222'400.75	-906'043.76
Marge d'autofinancement (Cash-Flow)	785'975.65	777'555.13	638'857.32

La marge d'autofinancement demeure positive. Elle peut cependant toujours être qualifiée d'insuffisante pour permettre d'envisager sereinement des investissements stratégiques sans recourir à l'emprunt.

Dans un contexte de fortes incertitudes liées à la crise économique et sanitaire, la Municipalité vous propose un budget qui a pour but d'optimiser les charges courantes maîtrisables tout en garantissant les prestations au maximum de ses possibilités.

Dans leur ensemble, les charges de péréquation cantonales et régionales sont stables et n'ont pas d'incidences aggravantes pour l'exercice à venir. La masse salariale du personnel communal est maîtrisée avec 19.5 unités temps plein, à même titre que pour les années 2019 et 2020.

Concernant les recettes, la Municipalité envisage une baisse significative de l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune ainsi que de l'impôt sur le bénéfice. En outre, la Municipalité prévoit également une baisse importante des revenus de la taxe de séjour ainsi que des locations de la Maison des Congrès.

Considérant ces éléments d'incertitudes quant aux recettes, la Municipalité décide de présenter un budget déficitaire. Elle démontre toutefois une réelle volonté de limiter les dépenses. Elle vise également à tout mettre en œuvre afin d'optimiser les recettes qui sont dans son champ d'action.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSUS

Vu le préavis municipal n°04-2020, relatif au projet de budget de la Commune pour 2021 ;

Où le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier ;

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour de cette séance ;

DÉCIDE

1. d'approuver le projet de budget de la Commune pour 2021, prévoyant **un excédent de charges de CHF 300'779.35.**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 03 novembre 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Ch. Reber



La secrétaire municipale :

J. Dacic